MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN
440, Avenue du Collège
St-Benjamin, QC
G0M 1N0
Tel : 418 594-8156
Courriel : reception@st-benjamin.qc.ca

Avis public
Dérogation mineure

Avis est, par la présente donnée par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière.

Que lors de la séance régulière du conseil qui se tiendra le lundi 2 novembre 2026 à compter de 18h30 à la salle municipale située au 440, avenue du Collège, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effet
Permettre l'implantation de deux thermopompes dans la cour avant.

L'article 9.1 Cour avant du règlement de zonage numéro 314-07, Dans toutes les zones, en fonction des constructions et usages autorisés, les constructions et usages suivants peuvent être implantés ou exercés dans la cour avant et ce, à l'exclusion de tout autre non mentionné, la thermopompe n'est pas mentionnée.

L'article 9.2 Cours latérales #24 du même règlement, mentionne : les thermopompes peuvent être implantées pourvu qu'elles soient localisées à plus de 3 mètres des lignes de terrain.

L'article 9.3 Cour arrière #1 du même règlement, mentionne que les constructions et usages spécifiquement autorisés aux paragraphes 1 à 30 de l'article 9.2, peuvent être implantés.

Identification du site concerné
Cadastre 4 216 418 et 4 216 419

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de cette séance.

Donné à Saint-Benjamin,
Ce 19 octobre 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,
Mme Laurence Chabot